

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°98-309 DU 23 JUILLET 1998

Chargeant Monsieur Joseph, GNONLONFOUN
Garde des sceaux, Ministre de la Justice, de la législation
et des droits de l'homme de l'intérim de Monsieur Albert
TEVOEDJRE, Ministre du Plan, de la restructuration
économique et de la promotion de l'emploi pour compter
du 23 juillet 1998.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats
définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du
gouvernement ;

VU le décret n°98-308 du 23 juillet 1998 chargeant Monsieur Félix Essou
DANSOU, ministre des Mines, de l'énergie et de l'hydraulique de l'intérim
du Président de la République ;

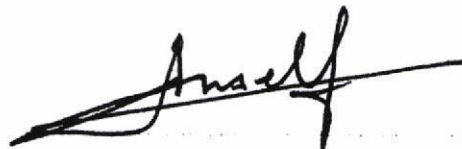
DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 23 juillet 1998 Monsieur Joseph GNONLONFOUN,
garde des sceaux, Ministre de la Justice, de législation et des droits de l'homme est
chargé de l'intérim du Ministre du Plan, de la restructuration économique et de la
promotion de l'emploi pendant l'absence de Monsieur Albert TEVOEDJRE.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 23 Juillet 1998

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,
Le ministre des Mines, de l'énergie et
de l'hydraulique, chargé de l'intérim,



Félix Essou DANSOU.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MFPRA -MCC 4 SGG 4
AUTRES MINISTRES 16 JO 1.-